



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 6 juillet 2020, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer et Michel Roy, est présente par conférence téléphonique Mme Hélène Ethier tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin, ainsi que Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière. M. le conseiller Richard Gouin a motivé son absence auprès du maire.

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Tenue de la séance à huis clos
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2020
- 5- Comptes
- 6- Demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 368, montée Sainte-Victoire
- 7- Dépôt du rapport financier 2019 de la municipalité
- 8- Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier 2019
- 9- Service de garde parascolaire 2020-2021
- 10- Réparations aux bassins des étangs aérés - plongeur
- 11- Réparations – pompes pour le traitement des eaux usées
- 12- Embauche, surveillantes de chalet pour le Dek hockey
- 13- Renouvellement des assurances collectives 2020-2021
- 14- Retraite de M. Michel St-Martin
- 15- Renouvellement du contrat – directrice générale
- 16- Ajout à la définition de tâches – directrice générale
- 17- Achat de matériel d'eau pour le camp de jour
- 18- Achat de matériel pour le coffre à jouets communautaire
- 19- Achat de matériel pour le Dek hockey enfants
- 20- Club de marche active
- 21- Demandes de citoyens pour l'ajout d'un 2^e dos-d'âne sur la rue Sylvio-Dufault
- 22- Bibliothèque – Addendum à la convention existante
- 23- MRC – Octroi de contrats pour l'amélioration du réseau de fibre optique
- 24- Budget participatif – Sélection de projets
- 25- Achat d'une remise de type conteneur
- 26- Correspondance
- 27- Varia
- 28- Période de questions (20 minutes)
- 29- Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #151-20

2. Tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques, qui s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil de la municipalité, et qui stipulent qu'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents forment quorum et ont été informés des modalités de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux qui le souhaitent puissent y participer par conférence téléphonique;

QUE soit autorisée la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la présente séance, réalisé au moyen d'un appareil électronique, ainsi que la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil, de manière à ce que la présente séance puisse satisfaire aux obligations de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #152-20

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #153-20

4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter le procès-verbal du 1^{er} juin 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #154-20

5. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 2 JUIN AU 6 JUILLET 2020

	Budget 2020	Période	Cumulatif
Administration générale	751 244 \$	46 704.72 \$	416 024.54 \$
Sécurité publique	610 429 \$	27 584.73 \$	311 792.18 \$
Enlèvement de la neige	174 417 \$	- \$	114 135.08 \$
Voirie et réseau routier	286 583 \$	29 667.66 \$	117 311.34 \$
Hygiène du milieu	859 649 \$	26 475.95 \$	676 908.34 \$
Urbanisme, développement & logement	146 014 \$	104.99 \$	81 722.20 \$
Loisirs & culture	300 075 \$	12 303.60 \$	104 999.37 \$
Immobilisation			
Loisirs	27 000 \$	- \$	5 838.10 \$
Voirie	103 000 \$	6 876.68 \$	6 876.68 \$
Administration	65 000 \$	- \$	19 033.92 \$
Total	3 323 411 \$	149 718.33 \$	1 854 641.75 \$



Les comptes autorisés pour le mois de juin représentent un déboursé de 38 876.82 \$ et les comptes à payer pour le mois de juillet représentent une dépense de 58 255.53 \$. Les autres frais, dont notamment le traitement des élus et la gestion du personnel, s'élèvent à 52 585.98 \$.

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #155-20

6. Demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 368, montée Sainte-Victoire

CONSÉDÉRANT que le requérant projette d'agrandir sa résidence en prolongeant le mur avant en ligne droite, de manière à ce que la galerie actuelle devienne un espace habitable;

CONSIDÉRANT que le requérant projette également de construire une galerie avec escaliers d'une largeur totale de 4,27 mètres (14 pieds) et d'une profondeur totale de 2,44 mètres (8 pieds) en avant de la façade de la maison;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet d'implantation réalisé par Martin Plourde, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3005 de ses minutes, le coin est du mur avant prolongé de la résidence se trouverait à 7,35 mètres (24,11 pieds) de la ligne de lot avant, soit à 3 centimètres (1,18 pouce) de moins de la ligne de lot avant que le coin du mur existant;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage # 290-06 prévoit une marge de recul avant de 12 mètres (39,4 pieds) pour tout bâtiment principal érigé dans la zone Ci-1;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal érigé sur le lot 5 096 436 est dérogatoire, mais protégé par droits acquis, car il a été construit antérieurement à tout règlement de zonage et tout règlement de construction;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté à l'avant de la résidence viendrait donc empirer légèrement la situation dérogatoire de cette construction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.1.1.1 du règlement de zonage, les galeries et les perrons peuvent empiéter de 2 mètres (6,56 pieds) dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que les galeries et perrons érigés dans la zone Ci-1 doivent donc être situés à une distance minimale de 10 mètres (32,8 pieds) de la ligne de rue (marge avant de 12 mètres – 2 mètres = 10 mètres);

CONSIDÉRANT que la résidence érigée sur le lot 5 096 436 se trouve à 7,38 mètres (24,21 pieds) de la ligne de rue et que la réglementation municipale empêche donc la construction de toute galerie dans la cour avant;



CONSIDÉRANT que si la résidence du requérant se trouvait dans la zone résidentielle R-3 adjacente à la zone Ci-1, la marge de recul avant applicable au bâtiment principal serait de 7,5 mètres (24,6 pieds), ce qui permettrait la construction d'une galerie dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que dans le secteur où se trouve la résidence du requérant, toutes les résidences comportent une galerie dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la résidence et la construction d'une galerie à l'avant de la résidence du requérant s'agenceraient avec le style architectural des résidences du voisinage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures visant la diminution de la marge de recul avant du bâtiment principal sis au 368, montée Sainte-Victoire (lot 5 096 436) à 7,35 mètres (24,11 pieds) et un empiètement de la galerie de 7,05 mètres (23,13 pieds) dans la marge de recul avant.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2020-56 : Steve Gélinas – Rénovation résidentielle

2020-57 : Luc Poirier – Construction accessoire (rampe d'accès)

2020-58 : Yanick Mathieu – Rénovation résidentielle

2020-59 : Thérèse Lafond – Bâtiment accessoire (remise)

2020-60 : Commission scolaire de Sorel-Tracy – rénovation autre (école)

2020-61 : Stéphanie Dumont – Bâtiment accessoire (remise)

2020-62 : Alain Desaulniers – Construction agricole

2020-63 : François Lavallée - Piscine

2020-64 : Gaétan Veilleux – Installation septique

2020-65 : Christian Bergeron – Construction agricole

2020-66 : Daniel Jean – Bâtiment accessoire (remise)

2020-67 : Richard Mandeville - Piscine

2020-68 : Martin Lamothe – Construction accessoire (patio/terrasse)

2020-69 : Pierre Blouin – Rénovation résidentielle

2020-70 : Richard Lataille – Rénovation résidentielle

2020-71 : Lise Roy – Bâtiment accessoire (garage)

2020-72 : Gestion Sylvain Sinclair inc. – Construction commerciale (bureau-entrepôt)



RÉSOLUTION #156-20

7. Rapport financier 2019 de la municipalité :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter le dépôt du rapport financier 2019 de la Municipalité et ses annexes, tels que présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #157-20

8. Rapport des faits saillants du rapport financier 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est du devoir du maire de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Rapport des faits saillants du rapport financier 2019

Les états financiers 2019 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019. Ils ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale.

Le rapport du vérificateur démontre, pour l'exercice 2019 un excédent de fonctionnement de l'exercice pour l'administration municipale de 339 296 \$.

	Budget 2019	Réalisations 2019
REVENUS		
Revenus de taxes	2 725 197 \$	2 864 306 \$
Compensations tenant lieu de taxes	5 000 \$	4 530 \$
Quotes-parts	- \$	3 209 \$
Transferts	421 354 \$	152 693 \$
Services rendus	93 267 \$	111 193 \$
Impositions de droits et amendes	97 700 \$	102 614 \$
Autres revenus de sources locales	109 300 \$	75 046 \$
TOTAL DES REVENUS	3 451 818 \$	3 313 591 \$
CHARGES		
Administration générale	1 063 068 \$	787 025 \$
Sécurité publique	587 172 \$	558 182 \$
Transport	297 033 \$	587 654 \$
Hygiène du milieu	645 643 \$	710 276 \$
Aménagement et urbanisme	38 084 \$	53 840 \$
Loisirs et culture	114 804 \$	307 999 \$
Frais de financement	321 803 \$	84 223 \$
TOTAL DES CHARGES	3 067 607 \$	3 089 199 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice		224 392 \$



Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la présentation de ce rapport soit diffusée sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et le journal Les Plumes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #158-20

9. Service de garde parascolaire 2020-2021

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de services déposée dans le cadre de l'appel d'offres pour un service de garde parascolaire pour l'année 2020-2021.

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de services présentée par Mme Sabrina Benladjreb, pour la tenue d'un service de garde parascolaire pour les enfants de l'école primaire de Ste-Victoire pour l'année 2020-2021, conditionnellement à ce que le service soit assuré par un OSBL enregistré.

La directrice générale et le maire sont autorisés à signer le protocole d'entente pour le prêt du centre récréatif Lemay-Tellier au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #159-20

10. Réparations aux bassins des étangs aérés – plongeur

CONSIDÉRANT QUE des réparations étaient nécessaires aux bassins des étangs aérés pour réparer deux conduites de deux pouces;

CONSIDÉRANT QUE les services d'une équipe de plongeur étaient requis, selon les normes et exigences du Ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations nécessitaient d'être faites rapidement, puisque des dommages plus importants auraient pu survenir;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE ratifier la décision du maire de procéder aux réparations des bassins des étangs aérés par l'entremise d'un service de plongeur, pour un montant de 3 998.83 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #160-20

11. Réparations – pompes pour le traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE des travaux annuels d'entretien sont nécessaires pour les pompes des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE des anomalies ont été constatées lors des inspections, qui demandent des réparations pour certaines pompes;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission de Pompes JP inc., pour un montant de 3 133.19 \$ plus taxes pour les réparations nécessaires aux pompes des étangs aérés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #161-20

12. Embauche, surveillantes de chalet pour le Dek hockey

Suite aux entrevues tenues en octobre 2019, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a procédé à l'embauche de Mmes Léa St-Michel et Marie-Lou Trépanier comme surveillantes de chalet pour l'hiver 2019-2020.

CONSIDÉRANT le bon rendement des employées mentionnées;

CONSIDÉRANT que les activités estivales de Dek hockey nécessitent la présence de surveillantes de chalet pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du « Règlement 370-18 - Politique d'embauche » en vigueur;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'embaucher Mmes Léa St-Michel et Marie-Lou Trépanier à titre de surveillantes de chalet pour l'été 2020 au chalet Jean-Morin lors des parties, pratiques, locations et événements de Dek hockey, au même taux horaire que pour l'hiver 2019-2020.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #162-20

13. Renouvellement des assurances collectives 2020-2021

ATTENDU que BFL CANADA services-conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

ATTENDU que BFL SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2021, sont justifiées;

ATTENDU que BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et qu'ils jugent opportun de les accepter :

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par La Capitale concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2021 au montant de 35 959 \$ plus taxes.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de BFL SCI.

Adopté à l'unanimité.

14. Retraite de M. Michel St-Martin

Le conseil municipal souhaite souligner le départ à la retraite de M. Michel St-Martin.

M. St-Martin a été directeur général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel depuis 1979. Les élus et les employés municipaux lui souhaitent une excellente retraite, après une vénérable carrière à la barre de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.



RÉSOLUTION #163-20

15. Renouvellement du contrat – directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint a quitté ses fonctions à la municipalité pour sa retraite, et que son poste ne sera pas renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de la directrice générale passe d'une moyenne de 35 h à 40 h par semaine et que son salaire doit être ajusté en conséquence, selon le contrat de travail adopté en 2018;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

De renouveler le contrat de travail de la directrice générale, selon les termes de l'addenda en annexe de la présente résolution, avec une évaluation annuelle en fonction des objectifs établis par le comité des ressources humaines, en collaboration avec le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #164-20

16. Ajout à la définition de tâches – directrice générale

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la description de tâches de la directrice générale soit modifiée de la manière suivante :

- La directrice générale est responsable de préparer, acheminer et assurer le traitement des soumissions pour la municipalité, en collaboration avec les employés à la direction des secteurs concernés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #165-20

17. Achat de matériel d'eau pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE pour l'été 2020, il ne sera pas possible pour les enfants du camp de jour de se rendre à la piscine et aux jeux d'eau, étant donné la situation de pandémie à la COVID-19 et l'accès restreint aux divers sites d'activités aquatiques pour les groupes d'enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ne dispose pas de structures aquatiques permanentes accessibles pour les enfants du camp de jour, afin de leur permettre de se rafraichir lors des journées très chaudes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 900 \$ avait été prévu au budget du camp de jour pour des activités aquatiques pour l'été 2020 (sorties hebdomadaires aux jeux d'eau/piscine en autobus);



CONSIDÉRANT QU'un montant de 600 \$ avait été prévu au budget du camp de jour pour l'achat de chandails pour les enfants, nécessaires lors des sorties;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents sont réticents à inscrire leurs enfants aux sorties en contexte de pandémie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser la technicienne en loisir à se procurer du matériel d'eau (jeux arroseurs, gonflables, etc.), pour le même montant, soit 1 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #166-20

18. Achat de matériel pour le coffre à jouets communautaire

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser la technicienne en loisir à acheter du matériel afin de remplir le coffre à jouets communautaire, pour un montant de 250 \$ plus taxes.

Ce matériel sera rendu disponible aux familles qui souhaitent en faire une utilisation libre au parc Armand-Péloquin, sur les heures d'ouverture du parc.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #167-20

19. Achat de matériel pour le Dek hockey enfants

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'autoriser la technicienne en loisir à acheter du matériel pour débiter la saison de Dek hockey de la ligue pour enfants, pour un montant de 250 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #168-20

20. Club de marche active

CONSIDÉRANT QUE les groupes d'exercices en plein air connaissent beaucoup de succès et que de nombreux citoyens de la municipalité y participent chaque semaine;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la politique familiale et des aînés a recommandé, dans son plan d'action 2020-2023, de mettre sur pied un club de marche, visant à favoriser le vieillissement actif des aînés de la municipalité (au cœur de la démarche MADA);

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de services de Mme Céline Gariépy pour l'animation d'un club de marche active au parc Armand-Péloquin, pour un montant de 480 \$. Le projet comprend 8 activités, qui se tiendront les mercredis du 8 juillet au 9 septembre 2020 (congé les 15 juillet et 5 août 2020) de 9 h à 10 h (remis au vendredi en cas de pluie).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #169-20

21. Demandes de citoyens pour l'ajout d'un 2^e dos-d'âne sur la rue Sylvio-Dufault

CONSIDÉRANT QUE la rue Sylvio-Dufault est directement adjacente à un parc pour enfants;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens de cette rue ont constaté une problématique quant à la vitesse des automobilistes sur cette rue;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) familles qui résident sur la rue Sylvio-Dufault ont déposé une demande pour l'ajout d'un deuxième dos d'âne;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la demande soit mise à l'étude pour l'été 2021, étant donné que la saison estivale est déjà avancée et que des travaux d'amélioration sont également prévus au parc Sylvio-Dufault visant à assurer la sécurité des enfants;

QU'une demande soit envoyée à la marraine de la municipalité à la Sûreté du Québec afin qu'une surveillance accrue soit assurée dans ce secteur;

QUE la Municipalité procède à l'installation de panneaux de signalisation indiquant la vitesse maximale permise (30km/h) dans chacune des rues résidentielles, ainsi que des pancartes de sensibilisation à la présence des enfants dans le secteur.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #170-20

22. Bibliothèque – Addendum à la convention existante

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte l'addendum à la convention existante avec le Réseau BIBLIO de la Montérégie, pour l'ajout d'un service de paiement de frais à distance par les usagers de la bibliothèque. Le service vise à permettre aux usagers de payer à distance divers frais qui sont reliés à l'utilisation de la bibliothèque, et sera accessible via PayPal de manière confidentielle et sécuritaire en passant par le dossier personnel de l'utilisateur de la bibliothèque dans l'espace MON DOSSIER.

Ce service est offert sans frais supplémentaires et les frais d'administration seront pris en charge par le réseau BIBLIO de la Montérégie.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer cette entente au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #171-20

23. MRC – Octroi de contrats pour l'amélioration du réseau de fibre optique

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel (ci-après la MRC) a signé avec ses partenaires une convention d'opération d'un lien de fibres optiques reliant les municipalités de son territoire, et ce, jusqu'au 1er août 2026;

CONSIDÉRANT QU'à l'échéance du terme de la convention, celle-ci se renouvellera automatiquement pour des termes successifs de 5 ans sauf si une partie décide de ne pas renouveler sa participation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est intégrée au réseau privé de fibres optiques de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure du réseau a été mise en place en 2006 et que la MRC doit mettre à jour son équipement d'allumage, de distribution et d'accès, en plus d'améliorer sa connectivité Internet et de s'assurer que la sécurité et la disponibilité du réseau soit irréfutables, et ce, à la demande expresse des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC se doit de remplacer la connectivité existante d'Internet haute vitesse par un lien principal de fibres optiques dédié, qui sera situé à son centre administratif et un lien secondaire, qui sera situé dans un autre bâtiment pour assurer une relève en cas de panne;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède présentement un pare-feu physique, mais qu'à la demande des municipalités, elle souhaite améliorer la sécurité du réseau en passant en mode hébergé et que le service soit géré par un télécommunicateur qui assurera également la maintenance, la gestion, les mises à jour et le soutien annuel;



CONSIDÉRANT QUE les équipements actuels du réseau de la MRC sont en fin de vie, et que la meilleure option envisageable pour la stabilité du réseau est le remplacement des équipements, en mode de services gérés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel recommande à la MRC :

- D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon le processus d'appel d'offres public, pour le contrat de connectivité Internet et la sécurité sur une période de 5 ans;
- D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon le processus d'appel d'offres public, pour le contrat d'équipements d'allumage, et ce, pour une période de 5 ans;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte que les coûts nets des 2 contrats soient répartis annuellement sous la forme d'une quote-part entre les 11 municipalités de la MRC qui bénéficieront de la connectivité Internet et des équipements (à l'exception de Sorel-Tracy qui possède déjà son propre réseau), et ce, au prorata du nombre de bâtiments connectés au réseau de fibres optiques pour chacune des municipalités.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #172-20

24. Budget participatif – Sélection de projets

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

De procéder à la réalisation des deux projets remis dans le cadre du budget participatif 2020, soit :

- Création d'un club de lecture à la bibliothèque municipale (1 200 \$), déposé par Mme Katherine Léger;
- Offre gratuite de cours d'informatique sur tablette pour les aînés (500 \$), déposé par le Comité de la politique familiale et des aînés.

Le reste des montants disponibles dans l'enveloppe de 5 000 \$ prévu au budget 2020 pourront être attribués à d'autres projets soumis au conseil municipal, jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #173-20

25. Achat d'une remise de type conteneur

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser l'achat d'une remise de type conteneur (20 pieds de longueur x 8 pieds de largeur x 8.6 pieds de hauteur) pour entreposer du matériel de loisir au parc Armand-Péloquin, pour un montant de 4 100.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #174-20

26. Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ – Dossier 428284 – Accusé de réception de documents
- 2) CPTAQ – Dossier 426873 et 426992 (Richard Casavant) – Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (recommandation d'autorisation)
- 3) Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Camps de jour et accès aux infrastructures des établissements scolaires pour la période estivale
- 4) MMQ – Quittance, dossier 200490-30
- 5) Lettre, demande de réduction de la vitesse sur la montée Sainte-Victoire
- 6) Desjardins, remise aux entreprises
- 7) Base de Plein Air Ville la Joie – demande de don pour l'été 2020
- 8) Office d'habitation Pierre-De Saurel – Nouvelles lettre patentes
- 9) Municipalité de St-Denis-sur-Richelieu – extrait de la résolution 2020-06-112 Demande d'intervention proactive du ministère des Transports (MTQ) et au ministre Simon Jolin-Barette sur le chemin des Patriotes
- 10) Ville de St-Joseph – Annulation de la 14^e édition du tournoi de golf, sous la présidence d'honneur de Monsieur Daniel Lequin, Journaliste, Blogueur et Auteur
- 11) Le Groupe citoyen « Stoppons l'usine Champag à Saint-Roch-de-Richelieu » - Demande d'appui
- 12) CJSO – 75^e anniversaire de la station de radio
- 13) CJSO – Offre publicitaire, Émission spéciale La Tribune en direct des municipalités
- 14) MRC de Pierre-De Saurel – Transmission de règlements :
 - Règlement 325-20 modifiant le règlement numéro 207-11 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes (report au deuxième mardi de novembre en raison de la COVID-19)
 - Règlement 326-20 modifiant le règlement numéro 248-16 déterminant les règles de régie interne du comité de sécurité publique (dispositions relatives à la présidence, aux lieux des rencontres et aux présences lors des délibérations)



27. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

28. Période de questions (20 minutes)

Une période de questions est tenue par courriel.

Aucun courriel n'a été reçu.

RÉSOLUTION #175-20

29. Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.